Français Newsletters Évènements Podcasts Vidéos Africanews Recherche
euronews.
Se Connecter Live
actualité > Europe > Europe News

Nucléaire : le plafond de 12 % du règlement EDAR divise le Parlement comme le Conseil



Image credit: Shutterstock. All rights reserved.

par JASMIN ABDALLAH

Publié le 12/11/2026 - 12:42 GMT+2 • mis à jour 12:44

La Commission européenne autorise les États à compter une part de leur nucléaire parmi leurs objectifs en matière d'énergies renouvelables, dans la limite de 12 % et jusqu'en 2030. Inacceptable pour l'Autriche et le Luxembourg, trop bas pour le rapporteur de la commission ENVI du Parlement, ce plafond est pour l'eurodéputé Mohamed Chahim (S&D) une « ligne rouge » : il ne doit pas augmenter.

Douze pour cent. Le chiffre figure à l'article 5 de la proposition de règlement présentée le 3 novembre par la Commission européenne, et il est devenu en neuf jours le principal point de friction de la révision de la gouvernance de l'Union de l'énergie.

Les États qui recourent à l'énergie nucléaire à faible intensité de carbone peuvent comptabiliser, dans leurs plans énergie-climat allant jusqu'en 2030, « au maximum 12 % » de la part du nucléaire dans leur bouquet énergétique national comme contribution équivalente à leurs objectifs en matière d'énergies renouvelables. Le plafond fait référence à la part moyenne du nucléaire dans la consommation finale brute d'énergie au niveau de l'Union. L'équivalence cesse de s'appliquer aux plans 2030-2040, sauf décision contraire du législateur.

L'article 7 oblige ces États à préciser la contribution du nucléaire dans leurs plans, que la Commission évaluera. L'article 19 prévoit une stratégie européenne de réserves de combustibles nucléaires, avec la garantie que chaque État concerné détienne au moins trois années de consommation nationale. Le texte fixe aussi un objectif contraignant d'au moins 65 % d'énergies renouvelables en 2040.

Mohamed Chahim : « Notre ligne rouge, c'est aucune augmentation »

Joint par Euronews, l'eurodéputé Mohamed Chahim (S&D), qui avait annoncé le 4 novembre vouloir proposer des amendements « contre la subvention du nucléaire », a répondu par messages vocaux. Sur le plafond de 12 %, il est net : « On n'est clairement pas en phase avec cet objectif-là. On est même plutôt dans une perspective de refus. » Son argument : « ça ne pousse aucun pays à faire des efforts », la France étant citée en exemple. Il se dit « plutôt en faveur d'une diminution de ce taux-là. Plus le taux est bas, mieux c'est ». Il insiste aussi sur une distinction : le nucléaire est une énergie à bas carbone, « et non pas une énergie renouvelable ».



Image credit: Shutterstock. All rights reserved.

> **« Il se montre toutefois plus nuancé que l'Autriche et le Luxembourg, qui rejettent l'assimilation du nucléaire aux renouvelables. « On pourrait accepter que ça reste à 12 %, même si ça ne nous convient pas. Mais par contre, notre ligne rouge, c'est aucune augmentation. »**
>
> issu de l'interview

Ses amendements ne porteront pas forcément sur ce point : « On aimerait bien amender l'électrification. » Dans la proposition, estime-t-il, « l'électrification n'est qu'un indicateur » et il voudrait qu'elle devienne « une obligation, ou au moins quelque chose de plus incitatif ». Il annonce une publication « dans les jours à venir avec d'autres partis politiques » sur ce sujet.

La limite à 2030 ne le rassure qu'à moitié. Il faudrait « pousser plus loin pour être sûr que ça ne soit pas renégocié tous les ans », et qu'une renégociation ne permette pas aux partis d'extrême droite de modifier certains objectifs. Il y voit aussi une opportunité : si l'équivalence peut être renégociée après 2030, cela permettrait de « mettre des objectifs encore plus poussés ».

Reste l'article 194 du traité, qui laisse chaque État libre de son mix. Chahim dit le concilier ainsi : « On laisse aux pays choisir leur mix énergétique, tant qu'on différencie bien énergie à bas carbone, énergie renouvelable et énergie fossile. » Mais il maintient son refus : « On ne veut pas que l'Union européenne [...] finance le nucléaire des pays de l'Union européenne. »

Au PPE, on veut relever le seuil

À l'opposé, Pascal Arimont (PPE), élu rapporteur de la commission ENVI, juge « paradoxal » de vouloir maintenir la neutralité carbone tout en plafonnant le nucléaire à 12 %. Il rappelle que cette source émet selon lui 12 g de CO_2 par kWh, à égalité avec l'éolien, et réclame que le règlement en fasse « un pilier de nos solutions et non [de] chercher à le limiter à des seuils trop faibles ».

Le groupe PPE dit rester « solide et uni », mais ses membres ne tiennent pas le même discours. Černilec Tomašič appelle à « une intégration plus large du nucléaire », tandis que l'Autrichien Alexander Bernhuber s'y oppose. Chez les S&D aussi, les nuances existent : Burkhardt refuse « une équivalence artificielle », et Andriukaitis estime que la place du nucléaire doit être réfléchie « sans pour autant l'écarter ».

Inscription à la newsletter en ligne

Veuillez inscrirez votre mail*

inscription

Plus d'articles

Europe Today : Rutte demande à la Russie de cesser les menaces nucléaires au sommet Euronews

Bientôt la préposition de la commission sera disponible, L'europe plus divisée que jamais ?

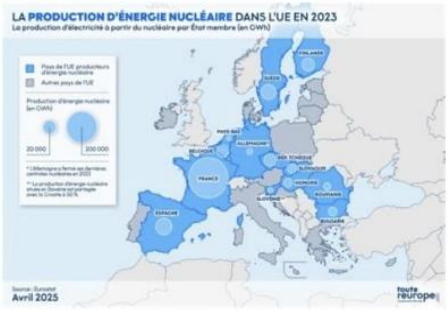
Parlement européen

L'Autriche et le Luxembourg contre l'Alliance du nucléaire

Le 9 novembre, l'Autriche et le Luxembourg ont publié un communiqué conjoint s'opposant à l'assimilation du nucléaire aux renouvelables : les objectifs en la matière « doivent rester exclusivement fondés sur ces énergies ». Selon Politico, ils refusent aussi de financer l'atome par son « verdissement » et cherchent à bâtir une minorité de blocage contre l'Alliance du nucléaire, qui compterait 13 États signataires. L'eurodéputée autrichienne Angelika Winzig (PPE) soutient le texte : compter le nucléaire « deux fois » affaiblirait l'objectif de 42,5 %. Greenpeace et WindEurope l'appuient.

Le 11 novembre, Bernhuber a publié sur Euractiv une tribune cosignée par Greenpeace, United for Climate Justice et le Bureau européen de l'environnement. Il y souligne que seuls 12 États membres produisent du nucléaire et que 58,6 % de cette production est française, selon Eurostat.

Les États favorables au nucléaire ont répliqué. La Suède s'est dite « mécontente », la Slovénie juge qu'opposer renouvelables et nucléaire est « une impasse », et la Bulgarie estime qu'ils « se complètent ». La Pologne appelle l'Autriche et le Luxembourg à cesser de « saboter » la transition. La République tchèque dit préférer « les électrons aux slogans ». Le groupe ECR, lui, affirme qu'« éliminer le nucléaire, c'est choisir les énergies fossiles ». Nucleareurope se réjouit que l'importance du nucléaire soit reconnue.



Une Commission interrogée

Lors de la conférence de presse du 9 novembre, la Commission a réaffirmé, selon la Hongrie, garantir un mix souverain en vertu de l'article 194. Les Verts ont jugé ses réponses « hésitantes et évasives », Berlingske a relevé de « nombreuses erreurs de rédaction reconnues » et El País a parlé d'un compromis nucléaire « aux allures d'artifice comptable ».

Le Conseil cherche un terrain d'entente

Le 10 novembre, la présidence irlandaise a réuni le premier groupe de travail du Conseil sur les considérants et le chapitre 1. La République tchèque dit que des compromis ont été trouvés pour inscrire le nucléaire comme une énergie « essentielle » à l'atteinte des objectifs européens. Le Danemark a réuni l'Alliance du nucléaire et les Amis des énergies renouvelables, tandis que les Pays-Bas veulent « faire le pont » entre les deux visions et que la Pologne annonce des avancées avec l'Allemagne et les États du Nord.

Côté Parlement, la présidente Roberta Metsola a rencontré les présidents des commissions ITRE et ENVI, Borys Budka et Pierfrancesco Maran, pour fixer les modalités et le calendrier des négociations.

Enter your Email*
s'inscrire

À lire

Retrouvez notre dernier live avec le porte parole de la commission >
Vers une europe plus verte ? >
Élections présidentielles en France, Teddy riner candidat >
Sanctions sur le nucléaire ? L'europe plus divisée que jamais >

European Parliament | EDAR | Article 194

réécriture avec Claude.ai